

Extrait du Registre des Délibérations du Bureau du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée de la Sauer

Nombre de membres : 17

Séance du 27 septembre 1999
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 15 + 1 pouvoir
MM. LOGEL, HAAS, WITTMER, Mme WEISS, MM. SCHLOSSER, SIBLER,
Mme CABIROL, MM. NEUHARD, PREVOT, MEYER-KUHN, GOETZ, ISEL,
WINLING, BABILON, RUSTENHOLZ.

Absents : MM. ATZENHOFFER (excusé) avait donné pouvoir à M. LOGEL.
M. WEISBECKER (excusé)

DEL. N° 57/1999

OBJET : CONTRAT D'ASSURANCE STATUTAIRE DU PERSONNEL

- VU la nouvelle réglementation, et notamment les Décrets n° 98-111 et n° 98-112 du 27 février 1998, qui transpose la directive européenne 92/50/CCE relative aux marchés publics et qui définit les conditions dans lesquelles se concluent les contrats d'assurance
- VU la délibération du 9 mars 1998 du Conseil Communautaire donnant délégation au Bureau

le Bureau, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ***autorise le Président à souscrire le contrat d'assurance statutaire du personnel de la Communauté de Communes auprès de la Caisse Nationale de Prévoyances***
- ***autorise le Président à signer ledit contrat et tous documents y afférents.***

Pour copie conforme
MORSBRONN-LES-BAINS, le 5 octobre 1999
Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982



Le Président,
Bernard LOGEL

